

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2024-07-02

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 2 juillet 2024 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

M. Gabriel Demers, directeur général, est aussi présent.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2024
4. Période de questions
5. Nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement
6. Nomination au comité Municipalité amie des aînés (MADA)
7. PIIA – 6030, chemin Hollenbeck
8. PIIA – 4624, chemin de Capelton
9. Bouclage de l'aqueduc – contrôle des matériaux
10. Adoption des comptes à payer
11. Divers
12. Deuxième période de questions
13. Clôture de la séance

24-07-02.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19h et déclare la séance ouverte.

24-07-02.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 4 juin 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-07-02.05

NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE M. Éric Gravel agit comme inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité en vertu d'un contrat de travail;

ATTENDU la résolution 19-07-08.06 concernant la nomination des postes chargés de l'application des règlements municipaux, dont le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU

DE CONFIRMER QUE M. Éric Gravel est nommé à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE CONFIRMER QUE M. Éric Gravel est nommé à titre d'inspecteur municipal et d'officier autorisé pour l'application des règlements municipaux et l'inspection des propriétés au sens de l'article 492 du Code municipal;

DE STATUER QU'un officier autorisé est responsable de veiller à l'application des règlements municipaux, d'effectuer les visites d'inspection des immeubles et de délivrer tout constat d'infraction relatif à ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.06

NOMINATION AU COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU l'adoption de la Politique concernant la formation d'un comité et la nomination de ses membres par la résolution 21-11-01.11;

ATTENDU la nomination des membres du comité MADA (Municipalité amie des aînés) par la résolution 23-12-05.20;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

DE NOMMER Mme Sylvie Cassar comme conseillère responsable du comité MADA (Municipalité amie des aînés) en remplacement de M. Patrick Clowery, jusqu'au 31 octobre 2025;

Le conseil municipal souligne ici la contribution de M. Patrick Clowery au comité MADA (Municipalité amie des aînés) et le remercie sincèrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.07

PIIA – 6030, CHEMIN HOLLENBECK

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée pour la propriété située au 6030, chemin Hollenbeck, lot 2 131 299;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment accessoire au 6030, chemin Hollenbeck, lot 2 131 299.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.08

PIIA – 4624, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire a été déposée pour la propriété située au 4624, chemin de Capelton, lot 4 992 185;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères d'intégration du secteur;

ATTENDU QUE le plan proposé s'intègre et respecte les critères pour ce secteur en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment accessoire au 4624, chemin de Capelton, lot 4 992 185.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.09

BOUCLAGE DE L'AQUEDUC – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

ATTENDU le projet de bouclage de l'aqueduc reliant le réseau d'eau potable entre le chemin Vaughan et la rue Laprise;

ATTENDU les demandes de soumission en services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale;

ATTENDU la réception des soumissions conformes suivantes :

Englobe	32 299,50 \$ avant taxes
Fnx-Innov	34 924,80 \$ avant taxes
Solmatech	32 841,71 \$ avant taxes

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de Englobe à 32 299,50 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.10

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202400487 à 202400584	41 556,55 \$
Chèques fournisseurs	
202400282 à 202300336	482 704,41 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 3 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

24-07-02.11

DIVERS

24-07-02.12

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

24-07-02.13

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **JACQUES BOGENEZ** propose la clôture de la séance à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Gabriel Demers
Directeur général